

Conseil Communal
Séance du 28 octobre 2013

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V., SONNET M.,
LAMOLINE P., CONRARD C., BURNON A.,
HENKINET F., MOUTON B. et LEYDER O., Conseillers;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

Ajout d'un point supplémentaire : « Approbation de la vente de l'école de Rosières à Monsieur et Madame Gery Detaille » → point 0.

0. Approbation de la vente de l'école de Rosières à Monsieur et Madame Gery Detaille.

Suivant la décision du Conseil communal, la vente était frappée de la condition suspensive d'approbation par le Conseil communal. La vente s'est déroulée le 22/10/2013 et a été faite à Monsieur et Madame Gery Detaille pour la somme de 200.001 €. Le prix de l'estimation étant atteint, le Conseil communal marque son accord sur cette vente.

1. Avis sur le budget de la Fabrique d'Eglise d'Assenois – Exercice 2013.

Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire
Assenois	13.356,96 €	0

Le Conseil communal émet un avis favorable sur ce budget.

2. Avis sur le compte de la Fabrique d'Eglise d'Assenois – Exercice 2011.

Paroisse	Recettes	Dépenses	Excédent/ Déficit	Intervention communale à l'ordinaire
Assenois	25.076,70 €	17.867,76 €	Excédent de 7.208,94 €	14.326,59 €

Le Conseil communal émet un avis favorable sur ce compte.

3. Travaux d'extension de la salle PISQ de Sibret : approbation du projet et fixation des conditions du marché.

Il convient de procéder à des travaux d'extension de la salle PISQ de Sibret afin de créer, d'une part, au rez-de-chaussée, une réserve adaptée pour les besoins des utilisateurs de la salle PISQ, et d'autre part, à l'étage, un accès secondaire à celui-ci et un local destiné à des usages multifonctionnels, pouvant accueillir les jeunes et les mouvements villageois lors de leurs activités, les ménagères rurales, ...

Monsieur Bernard Collet, architecte, auteur de projet, a dressé le cahier spécial des charges ainsi que les plans.

Le montant estimé des travaux en adjudication ouverte s'élève au montant de 128.731,90 euros TVA comprise.

4. Création de logements sociaux à Juseret : approbation du projet et fixation des conditions du marché.

Dans le cadre de la présentation du programme communal d'actions en matière de logement pour 2012 et 2013, il avait été proposé de créer trois logements bien distincts à Juseret, dans le corps de logis d'une ancienne ferme acquise voici quelques années par la Commune.

Le Département du logement, Direction extérieure du Luxembourg, à Arlon, après une visite des lieux en date du 17 décembre 2012, a rendu un rapport favorable.

Monsieur Benoit GEORGES, Architecte, auteur de projet, a présenté un projet dont le devis estimatif (travaux de démolition, gros-œuvre fermé, techniques spéciales et parachèvement) s'élève à la somme de 647.794,19 euros TVA comprise.

Trois logements sociaux de 4 chambres seront donc créés, l'un pouvant accueillir jusqu'à 7 personnes maximum et les deux autres jusqu'à 5 personnes maximum.

La subvention accordée dans le cadre de la réhabilitation de ce bâtiment en plusieurs logements sociaux est estimé à 253.500,00 euros (il s'agit là de logements d'insertion). Ce marché sera passé en adjudication ouverte.

5. Création d'un terrain multisports à Cobreville : approbation du projet mis à jour suite aux remarques de la Tutelle Marchés Publics et d'Infrasports.

Suite aux remarques administratives transmises d'une part, par la Tutelle Marchés Publics et d'autre part, par la Division Infrasports, le cahier spécial des charges et l'avis de marché relatifs à la création d'un terrain multisports à Cobreville ont été corrigés et adaptés par l'auteur de projet, Monsieur Bernard Collet, Architecte, pour répondre à la réglementation sur les marchés publics en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2013.

Le montant estimatif du marché par appel d'offres ouvert reste inchangé et s'élève à la somme de 324.064,02 euros TVA comprise.

6. Création de plaines de jeux à Sûre, Grandru, Remience, Jodenville, Salvacourt et Poisson-Moulin + Ajout de jeux dans les plaines existantes : approbation du projet mis à jour suite aux remarques d'Infrasports.

Suite aux remarques administratives transmises par la Division Infrasports, le cahier spécial des charges et l'avis de marché relatifs à la création de plaines de jeux dans les entités de Sûre, Grandru, Remience, Jodenville, Salvacourt et Poisson-Moulin ainsi que l'ajout de jeux dans les plaines existantes ont été corrigés et adaptés par le Service des Travaux et le Service Marchés Publics, pour répondre à la réglementation sur les marchés publics en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2013.

Le montant estimatif du marché par appel d'offres ouvert reste inchangé et s'élève à la somme de 299.892,45 euros TVA comprise.

7. Programme communal d'actions en matière de logement pour les années 2014, 2015 et 2016 : approbation.

Le Code wallon du Logement et de l'Habitat durable prévoit que chaque Commune élabore un programme communal en matière de logement pour les années 2014, 2015 et 2016 pour le 31 octobre 2013.

Le Collège communal propose le programme suivant :

- 1) Projet éventuel d'acquisition de 4 bâtiments dits « maisons de gendarmes » à Vaux-sur-Sûre afin d'y créer des logements sociaux.
- 2) Projet d'acquisition dans un premier temps de deux ensembles de terrains à lotir à Chenogne et à Morhet + autres opportunités à analyser afin de les équiper et de les urbaniser, et ce, avant de les revendre lot par lot en priorité à de jeunes ménages et habitants de notre Commune à un prix plus abordable et sans aucun bénéfice financier pour la Commune; le produit de ces ventes devant servir à acquérir de nouveaux terrains dans la même optique.
- 3) Projet d'acquisition d'un terrain à bâtir à Vaux-sur-Sûre afin d'y construire un immeuble à appartements remis en gestion en tout ou partie d'une part, à l' AIS Nord Luxembourg, et d'autre part, à la Société de Logements Publics de la Haute Ardenne.

Le logement de transit supplémentaire (pour le 31/12/2016) sera déterminé parmi les logements créés ou pris dans un des trois de Juseret.

8. Assemblée générale statutaire d'Interlux du 28 novembre 2013 : adoption du plan stratégique 2014 – 2016.

Adoption du plan stratégique 2014 – 2016 construit autour de 3 axes : un plan financier, une note technique et investissements et une partie « Indicateurs de performance ».

9. Assemblée générale extraordinaire d'Interlux du 28 novembre 2013 : approbation de l'ordre du jour.

Il s'agit de la fusion des Intercommunales IDEG, IEH, IGH, INTEREST, INTERLUX, INTERMOSANE, SEDILEC et SIMOGEL, par constitution d'une nouvelle Intercommunale, dénommée ORES Assets.

Objectif de l'opération : faciliter la gestion des investissements importants qui s'annoncent, et ce, sans conséquence patrimoniale pour les associés.

10. Motion en faveur d'une étude pour l'application d'un tarif unique wallon pour la distribution du gaz et de l'électricité.

Vu la discrimination en terme de tarifs appliqués; considérant qu'il appartient au législateur wallon de décider d'une plus grande solidarité wallonne en matière de tarification des coûts de distribution, il est souhaitable que le Parlement wallon entame dès la mise en place de cette nouvelle structure Ores Assets une étude sur une péréquation des tarifs de distribution, d'où la proposition de motion en faveur d'une étude pour l'application d'un tarif unique wallon pour la distribution du gaz et de l'électricité.

L'objectif est de mettre en place une convergence progressive des tarifs visant à aboutir à terme à un tarif unique de distribution en Wallonie à l'instar de ce qui existe déjà pour le secteur de l'eau.

11. Approbation du règlement Taxe Immondices pour l'exercice 2014.

Le règlement Taxe Immondices reste inchangé par rapport au règlement de l'exercice 2013. Il s'agit d'appliquer les mêmes taux compte tenu de la relative stabilisation des dépenses.

Pour rappel : taux identiques depuis 2011.

12. Bail emphytéotique en faveur du CPAS relatif au logement de Lescheret : approbation.

Le 14 novembre 2012, le Conseil communal décidait de conclure avec le CPAS de Vaux-sur-Sûre un bail d'une durée de 15 ans pour le bâtiment dit « d'urgence », situé à Lescheret, au n° 26, étant donné que le CPAS avait introduit un projet dans le cadre de l'appel à projet lancé et financé par le Gouvernement fédéral pour augmenter le nombre de logements d'urgence (le délai souhaité par le Fédéral étant de 15 ans minimum). Cependant, l'une des conditions pour pouvoir prétendre au subsidie est le fait que le CPAS doit être propriétaire du logement ou du moins doit disposer d'une emphytéose de minimum 27 ans.

Le Conseil communal approuve donc le projet d'acte de bail emphytéotique, présenté par Maîtres Michel LONCHAY et Jean-François LAPAILLE, à conclure entre la Commune (bailleresse emphytéotique) et le CPAS portant sur ce bâtiment pour une durée de 27 ans.

HUIS CLOS

La séance est levée.